



Informations
Municipales

02



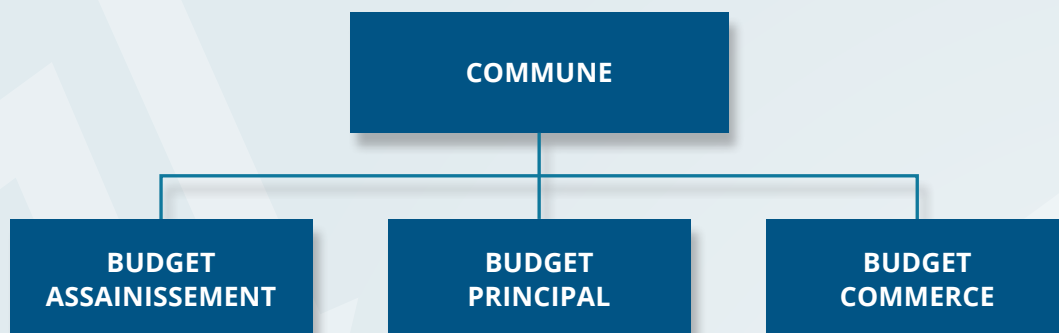
MARS 2021

ROCHEFORT-EN-TERRE



Les finances

La commune gère trois budgets :



Chaque budget est schématiquement divisé en deux sections, une section d'investissement et une section de fonctionnement. Voici la composition du budget principal :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<ul style="list-style-type: none">▪ DÉPENSES<ul style="list-style-type: none">➔ Acquisition de biens (durée vie > 1 an)➔ Travaux➔ Remboursement du capital des emprunts▪ RECETTES<ul style="list-style-type: none">➔ Financement à long terme : mises en réserve subventions d'équipements, emprunts.	<ul style="list-style-type: none">▪ DÉPENSES<ul style="list-style-type: none">➔ Charges de fonctionnement courant➔ Charges du personnel➔ Indemnités des élus➔ Subventions➔ Participation à des organismes extérieurs➔ Remboursement des intérêts▪ RECETTES<ul style="list-style-type: none">➔ Produits fiscaux➔ Produits du domaine (droits de place, droit de stationnement, etc.)➔ Dotation de l'État➔ Loyers.

Les résultats de l'année 2020 :

BUDGET	COMMERCE	ASSAINISSEMENT	PRINCIPAL
INVESTISSEMENT	3 427,79 €	1 967,34 €	422 093,53 €
FONCTIONNEMENT	1 630,88 €	43 422,78 €	97 102,54 €

Il n'est pas utile d'entrer plus dans le détail de l'exécution des budgets annexes, ni de celui de la section d'investissement. En effet, le résultat de cette section n'a que peu de signification. Par contre, il est utile de préciser les grandes masses du compte administratif du budget principal en fonctionnement.

Le résultat de l'année 2020 est en forte baisse à 97 000 euros. Des charges de l'année 2019 de 50 000 euros reportées sur 2020, ainsi que des recettes domaniales moindres de 70 000 euros du fait de la pandémie, expliquent pour l'essentiel ce résultat.

Dépenses 2020 :

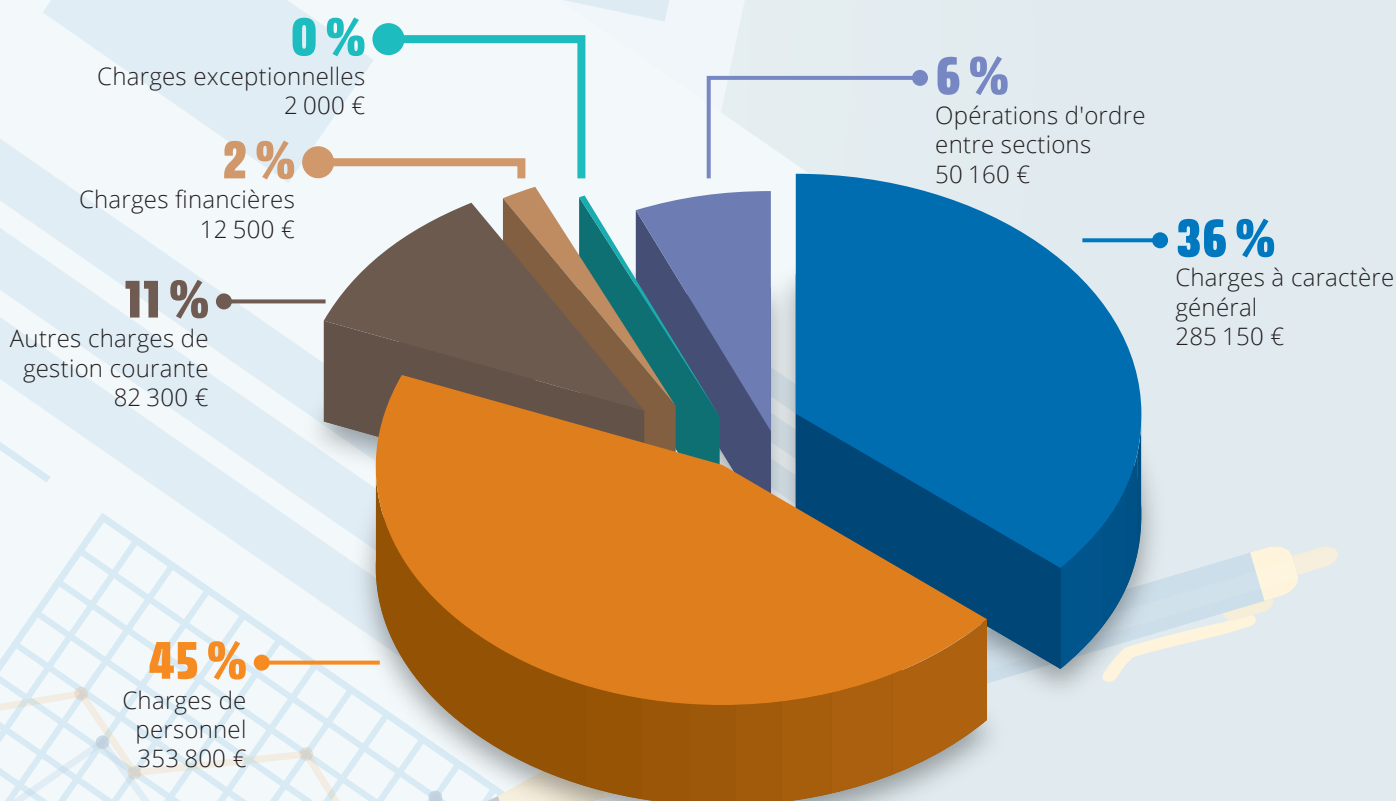
Sur 100 euros, la commune a dépensé 34 euros en frais de fonctionnement courant, 8 euros en autres charges et participations externes, 46 euros en frais de personnel et 12 euros en charges financières.

Recettes 2020 :

Sur 100 euros de recettes, la commune a encaissé 16 de produits domaniaux, 54 euros de produits fiscaux, 23 euros de dotations de l'État, et 7 euros en loyers.

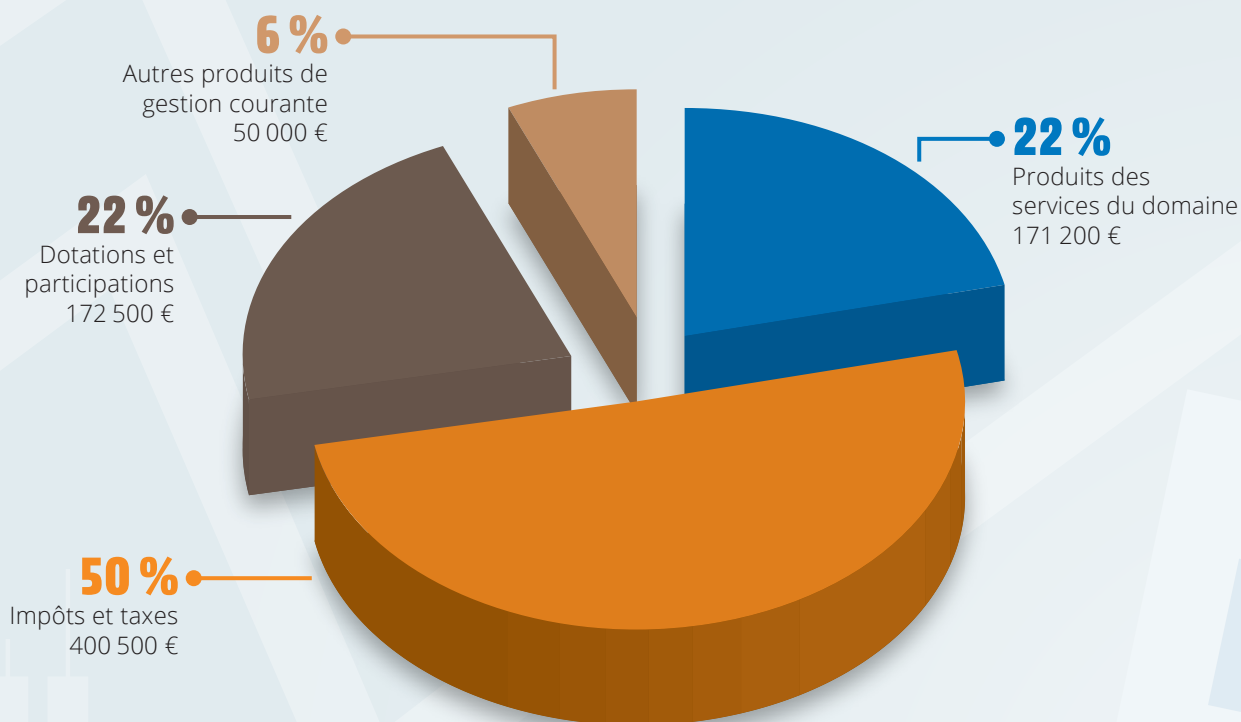
Le budget 2021 :

Prévisions des dépenses de fonctionnement :



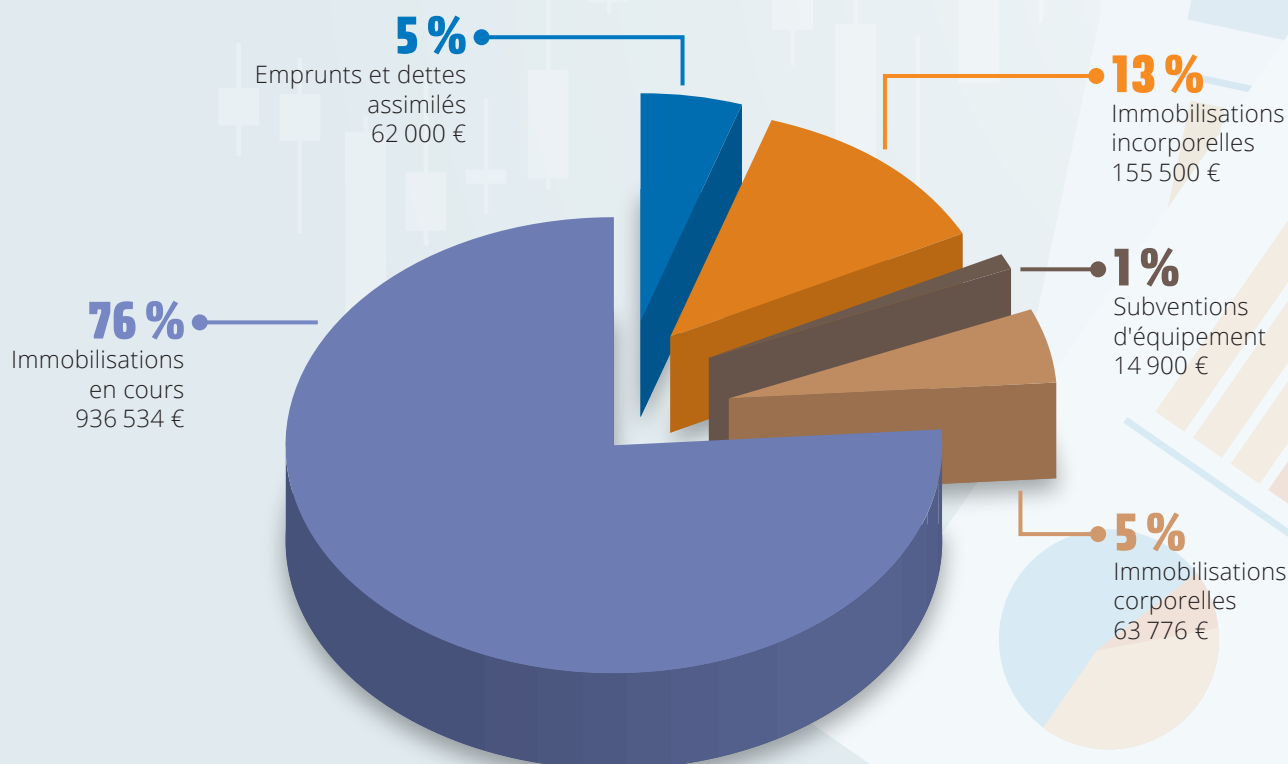
Sur 100 euros, la commune pourrait dépenser 36 euros en frais de fonctionnement courant, 11 euros en autres charges et participations externes, 45 euros en frais de personnel, 2 euros en charges financières, et 6 euros d'amortissements.

Prévisions des recettes de fonctionnement :



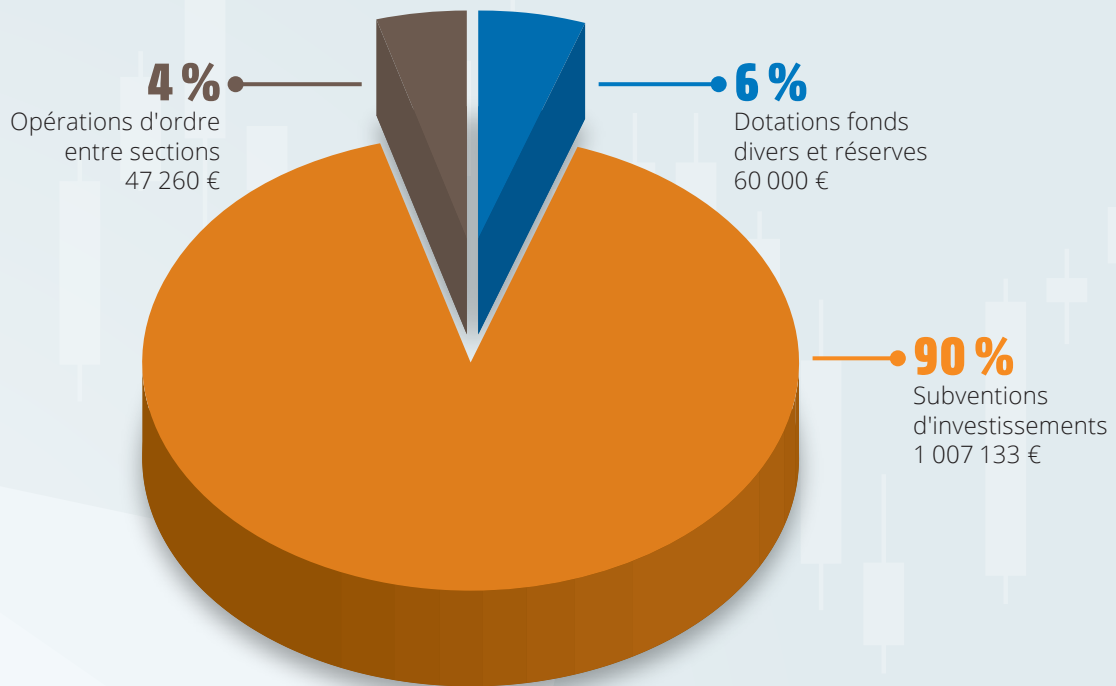
Sur 100 euros de recettes, la commune prévoit de recevoir 22 de produits domaniaux, 50 euros de produits fiscaux, 22 euros de dotations de l'État, 6 euros de loyers.

Dépenses d'investissement :



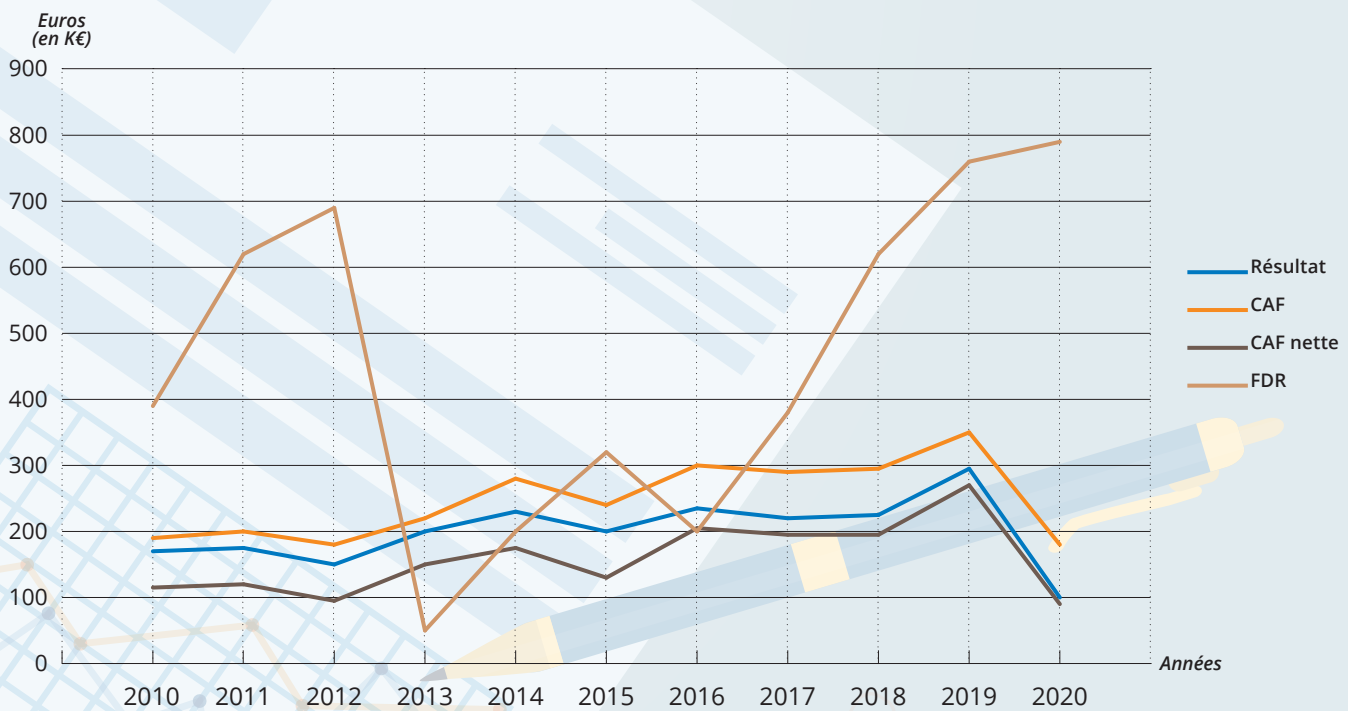
Les immobilisations incorporelles et corporelles représentent les acquisitions de biens, les immobilisations en cours les projets de travaux : voirie, château, réfection de murs de soutènement, salle polyvalente.

Recettes d'investissement :



Les recettes d'investissement sont à 90 % des subventions. Leur montant s'explique notamment par le fond de concours départemental pour le château de l'ordre de 800 000 euros.

Les ratios financiers :

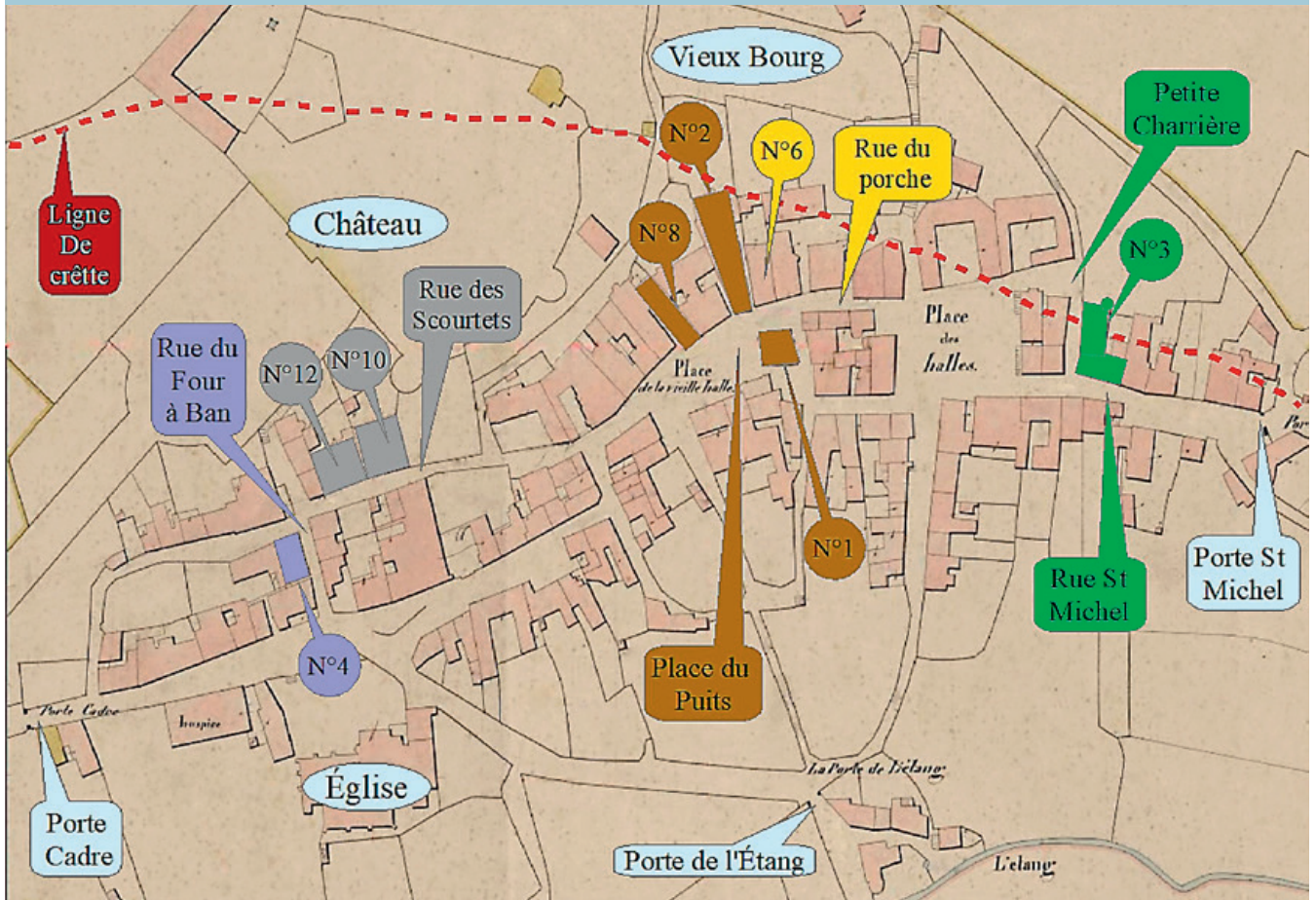


La situation financière de la commune est très correcte, même si le résultat 2020 et la capacité d'autofinancement sont en forte baisse en 2020. Ils restent d'un bon niveau et devraient progresser de nouveau en 2021. Le fonds de roulement, la courbe en beige, mesure la différence entre les dépenses et les recettes de long terme. Il atteint un montant de 793 000 euros au 31 décembre 2020. Ce niveau permet d'avoir des ambitions en matière d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Les maisons Rochefortaises par Denis DANILO

Chapitre I / Les maisons d'origine noble (suite)

Dans cet article nous aborderons, les maisons au n° 4 de la rue du Four à Ban, et le n° 3 de la rue Saint Michel. Nous présenterons dans le prochain article, les maisons aux 1, 2 et 8 de la Place du Puits, et le n° 6 de la rue du Porche, indiqués sur le plan.



Plan d'illustration du chapitre I ; positionnement des maisons d'origine noble, ou supposées. La couleur des maisons est identique à celle des rues.

Il n'est pas étonnant que des nobles, vassaux du seigneur de Rochefort, possèdent un logis en cette ville, et ceci même dès sa genèse.

Rochefort fait partie de ces châteaux qui ont fait naître et se développer un petit centre urbain à leur pied, « un bourg castral ». Le nouveau bourg de Rochefort, né dans la deuxième partie du XII^e siècle sous l'impulsion de son seigneur et à l'abri de son château, s'organise à proximité de ses lieux de culte et de son centre économique et juridique, « la cohue » (l'actuelle place du puits).

Une population s'y développe composée de différents groupes sociaux qui, comme il est d'usage dans les villes médiévales, se répartissent par quartiers ou par îlots bâtis*.

À Rochefort il semble difficile de définir l'organigramme de ces regroupements ;

le quartier des nobles, des bourgeois, des commerçants, celui des artisans, tout cela s'est fortement imbriqué au fil des siècles.

Toutefois, en ce qui concerne les résidences nobles que nous avons pu identifier elles se positionnent soit au pied du château sur une exposition sud, et dans cette continuité, sont alors adossées à la ligne de crête (le côté nord de la rue principale actuelle), soit en des lieux privilégiés tels que l'hôtel de Lieuzel au n° 1 de la place du puits ou peut-être la maison au n° 4 de la rue du four à ban. Cet axe était important à l'origine puisqu'il reliait la chapelle castrale « notre dame de la Tronchaye » à l'unique entrée du château.

Il y en a sans doute eu d'autres, leurs

façades refaites à neuf, ou entièrement remplacées par de nouvelles constructions, ne nous ont pas laissées d'éléments probants pour les identifier. Cependant, certains immeubles placés à proximité du château avec de larges façades sur rue, des jardins, leurs dimensions et leur qualité de construction, peuvent être soupçonnées d'avoir des origines aristocratiques ou du moins élitistes.

Les deux maisons aux numéros **N°10** et **N°12** de la rue des Scourtets citées dans le précédent article, ne sont pas les seules à qui l'on peut attribuer des d'origines nobles... et on peut compléter la liste grâce à différents indices. Par exemple :

- Par l'observation d'attributs de la noblesse visibles sur les maisons, (pigeonniers, armoiries).

- Par le nom d'un édifice se référant à une famille noble, comme « l'Hôtel de Bléhéban ou l'Hôtel Lieuzel ».
- Ou encore des archives reliant une maison à une famille noble.

N°4 de la rue du four à ban.

(Armoiries effacées).

Cette bâtisse comporte de nombreuses reprises dans sa maçonnerie et notamment le percement en façade et à différentes époques de trois ouvertures supplémentaires, ainsi que toutes celles en pignon, ce qui rend la lecture de son bâti difficile. Le haut de cette maison, englobant les trois fenêtres avec appuis en saillie et moulure en cavet*, est un ensemble cohérent et date du début du XVI^e siècle. Un écu aux armoiries effacées, figure sur le linteau de sa porte d'entrée. Ce linteau comporte un large chanfrein qui se prolonge au-delà de son retour sur ses jambages, il a donc été prévu pour une porte plus large. Cette porte est-elle un élément de récupération provenant d'une autre maison ?

Cette porte ainsi que celle de la cave sont toutes deux décorées du même chanfrein et peuvent être plus anciennes que la partie haute. Dans ce cas une autre hypothèse se dessine, la maison aurait été rebâtie en conservant sa partie basse et en modifiant la largeur de sa porte d'entrée, mais la forme de l'écu qui semble être du début XVI^e siècle, renforce l'idée d'une construction d'une même époque.

Elle expose une façade à mur gouttereau* sur la rue qui donnait l'accès de la (chapelle castrale puis collégiale) au château. La possibilité qu'elle ait eu en partie arrière un grand jardin, son aspect et sa position correspondraient à la demeure d'une petite noblesse. Mais ces réflexions ne nous permettent aucune affirmation sur son origine aristocratique.

En 1788, cette maison est divisée en deux parties. Au Sud, elle appartient à Valentin Philippo, au Nord, à Joseph Marquet, qui tous deux ont acquis leur moitié des héritiers de Louis Naël, journalier, à qui elle appartient en 1750.



N°3 de la rue Saint Michel.

(Armoiries décrites en archives)

Cette maison dont la façade fut refaite au début du XIX^e siècle, a également, à la fin du XIX^e siècle, perdu la partie arrière de sa vieille maison, le long de la rue de « la petite Charrière ». Mais elle conserve des éléments d'une construction du XVI^e siècle.

À la veille de la Révolution Française, elle appartient à Pierre Busson, acquéreur de messire Pierre Augustin Garel de la Vieille Ville, écuyer, sénéchal, qui la reçut en héritage de son père en 1758.



Plan de 1840 et tableau fin 19^e, montrant l'arrière de la propriété, avec une curieuse petite tour.

René Anne Marie Garel de la Vieille Ville, père du précédent, écuyer, sénéchal du comté et de la ville de Rochefort de 1735 à 1758, acquit cette propriété le 17 juillet 1748. Ces deux personnes sont nobles, mais il semble n'avoir aucune filiation familiale avec la maison. Ils en sont simplement propriétaires du fait de leur charge de « sénéchal » et de la proximité avec le tribunal à cette époque.

En 1792, la destruction des blasons, nous apprend que cette maison possédait au-dessus de sa porte d'entrée, un écu supporté par deux sauvages, lequel composé de trois pommes de pin.

Cette description de blason privé de ses couleurs nous empêche d'identifier avec certitude la famille auquel il appartient.

Toutefois la seule famille locale à posséder des armoiries où figurent trois pommes de pin est les seigneurs de Talhouët en Pluherlin.

Le 31 janvier 1464, Jamet de Talhouët rend hommage au sire de Rochefort pour la partie de sa seigneurie qui relevait de cette châtelainie. Les seigneurs de Talhouët leur rendront hommage au moins jusqu'en 1650. Ce qui explique l'intérêt de posséder un hôtel en la ville de Rochefort.

* Îlots bâtis : Ensemble de constructions délimitées par des rues, des venelles, les fortifications de la ville ou d'un château. Il peut être entièrement construit, plus ou moins dense, conservant des cours, plus ou moins aéré ou les jardins ont gardé un rôle essentiel.

* Cavet : Moulure concave dont le profil est un quart de cercle.

* Mur gouttereau : mur de façade qui comporte la gouttière, reliant les deux murs pignons.

Monument aux morts

Année 19

Séance du 9 mars 1923

L'an mil neuf cent vingt trois le neuf mars à huit heures de son conseil municipal de Rochefort-en-Terre également convoqué s'est réuni à temps, exhaerdmance, à la mairie, sous la présidence de M le docteur Sourier, maire.

Présents: M l'évêque Emmanuel Toix, M. Joseph Jean Louis, M. Blanchard Charles.

Absents: M. Sruel Jules, Chamoisac Auguste, ex excusés; Labary Henri, Piequet moy, excusés.

M. Blanchard, le maire, a été nommé secrétaire.

M le maire expose que le but de la réunion est de s'occuper de l'impulsion sur la ville de Rochefort-en-Terre pour ériger pour glorifier la mémoire de ses enfants Morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.

Il soumet à l'assemblée différents projets que celle-ci examine attentivement. On veut se rendre compte de la dépense qu'il serait approximativement nécessaire d'effectuer pour l'érection d'un monument donnant toute satisfaction aux points de vue de l'esthétique, de proportion et de la solidité.

Estimant qu'il n'y a pas lieu de prendre une décision définitive, le conseil fixe provisoirement son choix sur un projet dont l'exécution coûterait environ 12800 F.

En vue de couvrir la dépense envisagée, le conseil vote un crédit de dix mille francs (10000 F), à prendre sur les disponibilités de la commune, dont le montant s'élève à la somme de 12848 F 77, suivant l'état fourni par M le receveur municipal, le 28 février dernier. Cette somme de 10000 F englobera le crédit de 1800 F qui était inscrit à l'art 33 du budget additionnel de 1922.

Il est en outre décidé, que pour couvrir le complément de la dépense, une souscription sera ouverte dans la semaine de Pâques, parmi la population de Rochefort, par M le maire, M Blanchard Charles, conseiller municipal, et M le curé de Rochefort.

M le maire propose de nommer une commission, qui sera chargée de présenter au conseil municipal les différents projets de monuments qui lui auront semblé le plus intéressants, d'établir les devis préparatifs, d'accord avec les fournisseurs, de fournir un rapport sur les avantages et les inconvénients des emplacements où pourrait être édifié le monument commémoratif.

Le conseil accepte la proposition faite par son président.

Cette commission, pour laquelle sont désignés M le maire, M l'évêque Emmanuel, Blanchard Charles, Sruel Jules, aura également pour mission de surveiller les travaux d'érection de

Monument commémoratif des enfants de Rochefort Morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.

Vote d'un crédit de 10000 F

Organisation d'une souscription

Nomination d'une commission

Hommage à la Patrie

Concession

Morts de

Concession perpétuelle au

Morts de la grande guerre

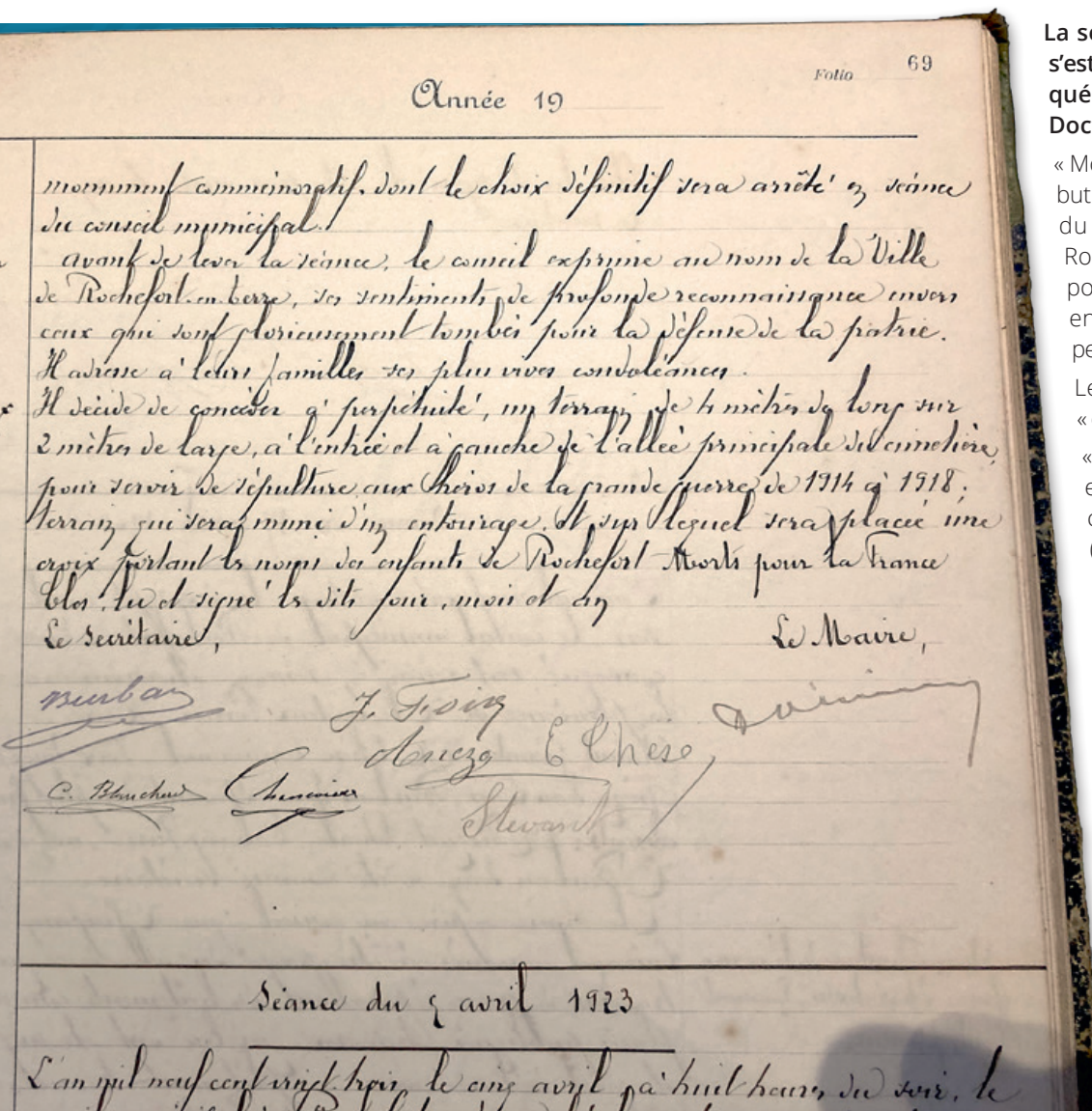


14/18



13. Rochefort-en-Terre (M)

© Photo de Daniel MEHA.



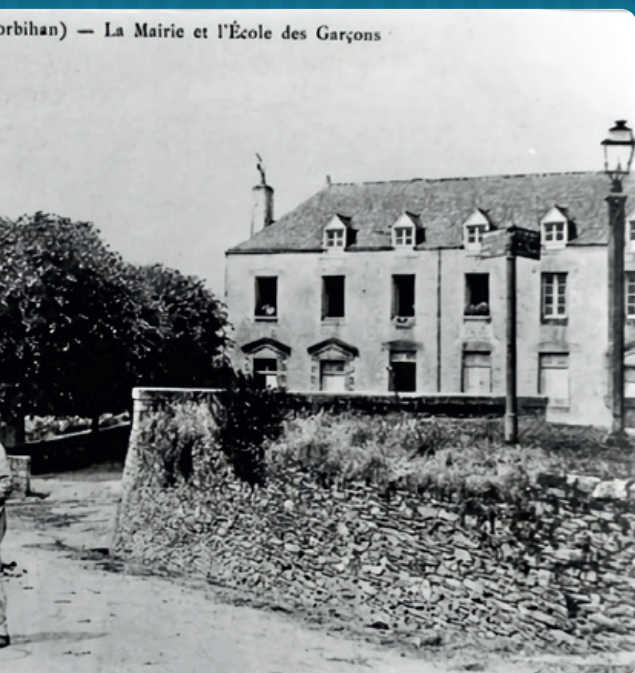
La séance du Conseil Municipal s'est tenue le 9 mars 1923, convoquée par Monsieur le Maire, le Docteur Poirier.

« Monsieur le Maire expose que le but de la réunion est de s'occuper du monument que la ville de Rochefort-en-Terre veut ériger pour glorifier la mémoire de ses enfants, morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918 »

Le projet, pas encore définitif « coûterait environ 12800 francs ».

« En vue de couvrir la dépense envisagée, le conseil vote un crédit de dix mille Francs (10 000 F), à prendre sur les disponibilités de la commune, dont le montant s'élève à la somme de 12 848 F. »

« Il est en outre décidé, que pour couvrir le complément de la dépense, une souscription sera ouverte dans la semaine de Pâques, parmi la population de Rochefort, par M. le Maire, M. Blanchard Charles conseiller municipal et M. le Curé de Rochefort. »



École Sylvain Pradeau



La classe maternelle poursuit sa correspondance avec une classe en Guyane. Les élèves travaillent ainsi le langage oral en présentant leur cadre de vie scolaire avec de petites vidéos. Cette correspondance permet d'avoir une belle ouverture culturelle. Ces moments d'échanges sont très attendus.

Toutes les classes de l'école participent aux prix des Incorruptibles. Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à :

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés pour leur niveau,
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres,
- voter pour leur livre préféré.

Les GS/CP/CE1 ont procédé au vote, dans des conditions similaires à une élection présidentielle. Le choix s'est effectué entre 5 candidats (5 livres). Les élèves sont impatients de connaître le gagnant de chacun des niveaux. Cependant, il faudra attendre le mois de juin que le coordinateur du Prix enregistre le nombre total de voix (1 voix par enfant participant) sur le plan national.

En cette période de pandémie, il n'est pas simple de se rendre à la bibliothèque (protocole sanitaire drastique). Du coup, les maîtresses se rendent à la bibliothèque municipale pendant les vacances pour procéder à l'emprunt de livres pour les élèves. Ils sont conservés pendant une période entière. Toutes les semaines, au sein de la classe, les élèves peuvent emprunter un nouvel ouvrage. Nous remercions Cécile Buchet (bénévole à la bibliothèque) pour sa disponibilité.

Les élèves de CP/CE1 ont travaillé sur le plan et la maquette. Ils ont notamment

réalisé la maquette d'une salle de classe. Le travail a été minutieux.



Les CE2/CM1/CM2, dans le cadre de l'approche de la langue anglaise et la découverte du monde ont réalisé les maquettes de Big ben et d'un bus londonien. It's so British!



Avec l'obligation de faire du sport en extérieur, tous les élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'une unité d'apprentissage de marche rapide. Ils ont ainsi sillonné le village, le Moulin neuf ou encore les Grées. Ils ont fait jusqu'à 8 km en 1h30 et pu observer la vie animale, comme l'envol du Héron cendré.



L'épisode neigeux a très bien été vécu. Bataille de boules de neige, réalisation de bonshommes de neige et luge sur sac ont été des activités très appréciées.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont travaillé sur les volcans. Après la réalisation d'une maquette, leur volcan est entré



en éruption. Après le froid, le « chaud » s'est abattu... Pas de dégâts à déplorer.

La reprise du 8 mars s'est bien passée. Les « pirates » sont à l'abordage de cette nouvelle période.

À leur arrivée, ils ont découvert la

plantation de 3 mûriers platanes. Ils remercient la mairie pour cet investissement indispensable. Les enfants ont hâte de pouvoir avoir de l'ombre dans la cour, si recherchée lors de nos belles journées de printemps, d'été et d'automne.



Stationnement

A partir du 1^{er} avril, le stationnement dans la rue principale du bourg et les rues adjacentes, ne sera plus toléré.

Notre policier Municipal Jean-Yves Lemaitre mettra, dans un premier temps, des avertissements ; mais des procès-verbaux seront dressés afin de faire respecter cette règle.

Nous vous rappelons qu'il existe de nombreux parkings sur la commune mais que celui de la Place St Michel est réservé, en priorité, aux visiteurs. Le budget communal relaté dans ce bulletin municipal vous démontre que l'argent récolté grâce aux parkings est nécessaire au bon fonctionnement de notre commune.

Ouverture de la base de loisirs «Moulin Neuf Aventure»

La saison 2020 a été belle au Moulin Neuf Aventure et nous vous accueillerons à nouveau avec grand plaisir à partir du samedi 3 avril 2021. La tyrolienne survolant l'étang s'est agrandie pour passer de 300 m à 600 m, un ponton flottant n'attend plus que vous pour profiter des loisirs nautiques (pédalo, canoë, kayak, paddle et paddle géant), et plein d'autres surprises que nous vous réservons tout au long de la saison 2021 !

PRATIQUE

A partir du samedi 3 avril jusqu'au dimanche 26 septembre 2021

- **Avril, mai et juin** : week-ends, jours fériés et vacances scolaires zone B (mercredi au dimanche) de 13h30 à 18h30,
- **Juillet et août** : tous les jours du 3 juillet au 29 août de 13h30 à 19h30,
- **Septembre** : week-ends de 13h30 à 17h30.

Le Moulin Neuf - 56220 Rochefort-en-Terre

Tél : 02 97 42 55 28

info@moulin-neuf-aventure.bzh

Tarifs et réservation en ligne :

www.moulin-neuf-aventure.bzh



© Photo Loïc Kersuzan - Morbihan Tourisme

Une visite guidée de Rochefort-en-Terre rien que pour vous !

Rochefort-en-Terre Tourisme propose en accès libre aux habitants et aux commerçants du village deux sessions de visites guidées pour découvrir grâce à Justine la riche histoire, le patrimoine et l'architecture de la Petite Cité de Caractère.

Les dates retenues sont : mercredis 14 et 21 avril 2021 à 10h30, départ de l'Office de Tourisme.

On a hâte de partager ce moment avec vous !

Inscription jusqu'à 24h à l'avance :

E-mail : j.jouet@rochefortenterre-tourisme.com ou Tél. : 02 97 26 56 00

Pâques 2021 à Rochefort-en-Terre

L'Union des Commerçants, artisans, créateurs et artistes de Rochefort-en-Terre propose du samedi 3 avril au samedi 8 mai 2021, un jeu de piste ludique et familial avec « La Légende du dragon de Pâques ». Chaque participant

aura à cœur d'aider Naïa à retrouver les œufs du dragon disséminés dans le village...

PRATIQUE

- support à retirer à l'Office de Tourisme,
- tarif : 2 €

Renseignements et réservations :

Rochefort-en-Terre Tourisme

E-mail : info@rochefortenterre-tourisme.bzh ou Tél. : 02 97 26 56 00

www.rochefortenterre-tourisme.bzh

Travaux EHPAD

Neuf morts, une vingtaine de blessés dans le carambolage de 4 cars au Faou (Finistère)

Les freins d'un véhicule ramenant de Quimper les participants d'une manifestation paysanne s'étaient rompus, provoquant la catastrophe

LE FAOU, 19 de notre entente spécial. — Une catastrophe routière, dont la nouvelle s'est répandue hier soir partout en Finistère, et dont le triste bilan est de 9 morts et une vingtaine de blessés, dont 12 grièvement atteints, s'est produite en plein bourg du Faou, sur la route Quimper-Brest. Il n'était pas encore 20 heures. Venait de Quimper, où il ramenait dans la région de Brest des cultivateurs qui étaient allés au chef-lieu du département prendre part à une manifestation paysanne, cinq cars, venant de s'arrêter en bordure de la place du Champ-de-Poire, pour permettre à leurs passagers de dîner. C'étaient, en commençant par (SUITE PAGE 3)

10 têtes de gros bétail le lundi précédent

ement chargé l'Orne, par exemple, n'a expédié que 312 bovins contre 1.700 le 12 octobre; le Calvados, 269 contre 691; les Côtes-du-Nord, 28 contre 119; la Seine-Inférieure, 45 contre 110. Dans certains autres la diminution est moins notable: Ille-et-Vilaine, 160 contre 277; la Manche, 248 contre 387. Au contraire, certains départements qui n'étaient pas inclus dans l'aire des mots d'ordre lancés ont espéré qu'un marché moins fourni serait favorisé d'une hausse des cours et ils ont forcé les envois: l'Eure présentait ainsi 210 contre 105; la Seine-et-Oise, 209 contre 108. On comptait même des animaux provenant du Gers (SUITE PAGE 3)

UN HOPITAL MORBIHANNAIS EN FEU

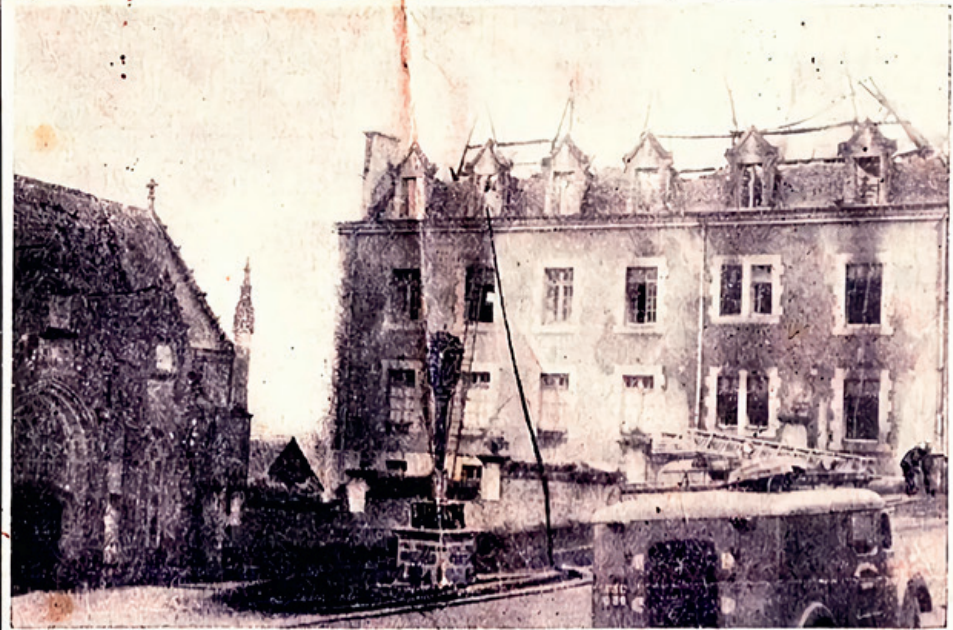
72 VIEILLARDS SAUVÉS DES FLAMMES

Une religieuse grièvement blessée en tentant de s'échapper (Lire en page 4)

Coup de théâtre dans le "krach" du C.M.B.

Le président du conseil d'administration et le secrétaire général inculpés et écroués

PARIS, 19. — Le développement judiciaire de l'affaire du « Crédit Mutuel du Bâtiment » est plus rapide que certains pouvaient le penser. Pierre-Louis Aïx, 50 ans, demeurant 60, avenue Thophile-Gauthier à Paris, président du Conseil d'administration de la société, et Théo-Léon Lescher, 55 ans, architecte retraité, demeurant 28, rue de Trévise, secrétaire général de la société, ont été conduits ce soir dans le cabinet de M. Saurat, juge d'instruction, qui les a inculpés : 1° D'infraction à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes. 2° D'infraction à la loi du 24 mars 1932 sur les sociétés de crédit différé. 3° D'escroquerie et de complicité, par application de l'article 405 du code pénal. Ils ont été placés, sous mandat de dépôt, Aïx, qui a choisi pour défenseur M. Albert Naud, a été envoyé à la prison de Fresnes, tandis que Lescher était dirigé vers la Santé. (SUITE PAGE 3)



Les échelles des pompiers dressées contre l'hospice. A gauche, la célèbre église du pittoresque bourg de Rochefort-en-Terre.

La Commission politique de l'O.N.U. rejette la résolution arabo-asiatique sur le Maroc

NEW-YORK, 19. — Par 28 voix contre 22 et 9 abstentions, la commission politique des Nations Unies a rejeté la résolution arabo-asiatique sur le Maroc.

Nouvelles difficultés pour le Gouvernement

APRES LE DEBAT AGRICOLE

De notre correspondant particulier à Rome : R. MAUCEBERT

Incendie de l'hospice de Rochefort en Terre, le 19 octobre 1953 (Article Ouest-France)

Vous avez pu constater lors de vos balades dans notre belle cité, de l'avancement des travaux de l'Ehpad Grands jardins. Ces travaux ont été, malheureusement contrariés par l'éboulement d'une grande partie du mur qui devait être conservé pour la reconstruction. Cette partie éboulée est la plus ancienne (1826). La société de construction a connu également une péripétie avec l'arrêt définitif d'un engin de levage qui a nécessité son remplacement. Nous espérons ne pas avoir à subir un retard dans l'exécution des travaux dont vous pourrez voir le calendrier ci-dessous :

- Obligation par ABF de garder les murs, 4 fenêtres du 18^e, façade cotée collégiale des années 30, avec une perspective intéressante.
- Fin en janvier du déblaiement des gravats à l'Ehpad, nous en avons récupéré pour faire une zone propre aux Services Techniques.

- Février : 15 jours de terrassement prévus dans la 2^e quinzaine de février, donc reprise des rotations de camion. Montage de la grue fin février, début mars. Début de la construction en mars.
- Maintien des butons prévus jusqu'à fin juillet : pas de démontage entre juin et septembre au cas où les magasins et crêperie de la rue Porte Cadre seraient ouverts, ce que nous souhaitons malgré les circonstances actuelles.
- Début en septembre de la charpente et de la couverture terminées pour fin d'année, le tout se faisant par l'intérieur et non par la rue Porte Cadre.
- Clos Couvert pour début d'année et début des travaux de façade qui doivent durer sur janvier, février et mars 2022.

À noter que le maître d'œuvre est l'EHPAD et non la Mairie qui, en aucun cas, n'est partie prenante dans les décisions du chantier.

Nous sommes en contact permanent avec les parties prenantes pour la tenue au mieux de ce calendrier qui peut bouger malheureusement en fonction des aléas de la météo, de la difficulté du chantier.



© Photo de Daniel MEHA - archive 1953.

DÉMOLITION



© Photos de Olivier BRIAND.

PROJET



© Illustrations 3D Résidence Grand Jardin à Rochefort en Terre - Agence d'architecture MURISSERIE PARENT+RACHDI.

Vous avez dit mauvaises graines?

L'ortie

Nom scientifique : *Urtica dioica*

L'ortie vient du mot latin *Urerer* qui veut dire « brûler ».

Plante herbacée vivace, l'ortie peut certes s'avérer envahissante, elle pousse près des maisons, dans les jardins ou les fossés.

Et pourtant, elle est l'amie de l'homme !

Appréciée pour ses qualités nutritives, l'ortie est une plante reminéralisante qui abonde en une foule de nutriments : fer, calcium, potassium, magnésium, phosphore, zinc, manganèse, sélénium, vitamine bêta-carotène, vitamines du complexe B, vitamine C et K.

Précieuse pour le jardinier, elle va servir de désherbant, de protection contre les parasites et d'engrais végétal pour relancer la croissance.

En cuisine, on peut en faire de la soupe, du pesto et des quiches.

... Alors à vos gants et vos ciseaux !



© Photo Freepik.com

Recette de la soupe d'ortie :

- 1 oignon, 1 poireau, 2 pommes de terre et 2 poignées de feuilles d'ortie
- Faire revenir l'oignon dans un peu d'huile. Ajouter les feuilles d'ortie, le poireau coupé menu et les pommes de terre en morceaux. Saler, poivrer et couvrir d'eau.
- Cuire à petit feu pendant 20 à 30 minutes, mixer.

Séverine Wilcock

Fleurissement

Suite à la visite du Jury Départemental pour le fleurissement du 1^{er} février dans un but de conseil, voici quelques recommandations de ce Jury

- Différents objectifs comme les enjeux esthétiques, écologiques, touristiques et économiques.
- Embellissement naturel et plus travaillé autour du centre bourg. Favoriser les plantations pleine terre. Palette végétale avec des espèces d'arbres et arbustes à privilégier.
- Dans le centre bourg, remplacer progressivement les jardinières par

une végétalisation en pleine terre. Convention avec les habitants pour l'entretien des murs. ? (végétaux)

- Entretien du versant de la route de Malansac, des entrées de bourg, du château (école de paysage).
- Établir un dossier complet pour la venue du jury national cet été.
- Rochefort en Terre doit moderniser son approche de l'embellissement en prenant en compte la végétalisation des espaces plus économes en eau et en main-d'œuvre. Il faut pour cela clarifier et poser les moyens pour y arriver.



© Photo Freepik.com

À travers chants 2021

Depuis plus de 12 ans *À Travers Chants*, organisé par l'association Le Pot Commun, est un week-end de rencontres autour du chant, qui réunit chorales et amateurs de chant dans le parc du château de Rochefort en Terre. L'édition de 2020 avait dû être annulée pour cause de crise sanitaire, mais cette année les organisateurs font le pari de son maintien, le week-end de la Pentecôte, 22 et 23 mai 2021.

Bien évidemment il faudra s'adapter à l'évolution de la situation, mais l'envie de se retrouver autour du chant, la beauté et l'étendue du site qu'offre le parc du château, font espérer la réussite de cette nouvelle édition.

Même s'il faut réinventer les modes de rencontres et d'échanges, les organisateurs souhaitent maintenir ce qui fait l'originalité de cet événement : accès gratuit pour tous, participation libre aux ateliers et stages proposés, et plus fondamentalement partage du plaisir de chanter ensemble.

Art dans les cités 2021-2023

Les patrimoines en bulles

Depuis 2005, et tous les deux à trois ans, l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne propose une résidence estivale et itinérante d'artistes peintres étrangers, d'une même nationalité, dans les communes de son réseau à travers l'opération « l'Art dans les Cités ». Ces résidences ont pour but de valoriser et d'animer le patrimoine architectural à travers la création d'œuvres contemporaines inspirées des patrimoines des Petites Cités de Caractère® de Bretagne. Accueillis en itinérance pendant deux mois environ, les artistes sont invités à découvrir le réseau des Petites Cités de Caractère® de Bretagne. Les œuvres ainsi créées sont rassemblées dans un catalogue, et exposées dans une scénographie adaptée, au cours des deux années suivant l'accueil dans les Cités du réseau breton.

Présentation de l'opération 2021-2023

Après avoir accueilli des artistes peintres russes (2005), chinois (2006), tchèques (2008), états-uniens (2010), japonais (2012), congolais et malgaches (2014), puis des graphistes polonais (2017); l'association recevra pour sa huitième édition en 2021 (du 18 avril au 30 mai), une nouvelle délégation d'artistes. Dans le contexte sanitaire complexe que nous traversons, les patrimoines des Petites Cités de Caractère® seront représentés par des artistes français, et c'est le 9^e art qui sera mis à l'honneur dans le cadre de l'année de la bande dessinée. À ce titre, l'opération sera parrainée par l'association malouine Quai des Bulles! En itinérance pendant huit semaines, les résidents, ces conteurs d'histoires,



seront invités à explorer une partie du réseau et produire des œuvres qui mettent en récit « ce qui fait patrimoine » dans les Cités. Jeunes artistes ou confirmés, ils seront regroupés en binômes dans un esprit d'émulation artistique intergénérationnelle et de convivialité.

Pour Rochefort en Terre, deux artistes seront accueillis du 25 avril au 2 mai. Nous en profiterons pour mettre à l'honneur la bande dessinée, en présentant une exposition sur la BD et en créant des animations, signatures d'auteurs et dessinateurs de BD, le week-end du 24-25 avril, avec la participation d'habitants, commerçants, libraires de notre commune.

Appel à des délégués de quartier

Dans le cadre d'une démarche participative, il serait souhaitable de mettre en place des délégués de quartier afin de faciliter la communication entre les habitants et le conseil municipal. D'autant plus que lors des réunions de rencontre préélectorales, un nombre significatif de citoyens en étaient demandeurs. Leur mission consisterait à rencontrer et écouter les habitants, à prendre acte de leurs propositions et observations, et à les faire remonter

aux élus et services concernés pour qu'ils soient pris en compte.

Si vous êtes intéressés par cette démarche n'hésitez pas à contacter la mairie. Dès que cela est possible – en fonction du nombre de réponses – une réunion sera organisée dans le cadre du Comité Cadre de vie. Vous pouvez également consulter le site de la mairie.

Boîte à dons

Étant donné le manque de respect de certains et ce, malgré l'utilité de cette boîte à dons, nous avons décidé de la retirer.

Vous pourrez déposer ou retirer des objets qui sont toujours utiles à la « Recyclerie » se trouvant à l'entrée de Malansac.

BOÎTE À IDÉES

En passant devant la mairie, les habitants n'étant pas déjà informés par le bulletin municipal, pourront remarquer une petite boîte aux lettres en bois, à côté du panneau réservé aux arrêtés municipaux.

Plus qu'une boîte aux lettres, c'est une boîte à idées; n'hésitez pas à y glisser vos idées, observations et remarques. Naturellement, elle est aussi à la disposition des personnes de passage qui peuvent avoir un regard différent sur notre commune.

Il y aura sans doute parmi toutes ces notes, des observations permettant une amélioration dans la vie communale. Nous en tiendrons compte dans nos débats et réunions.





Agenda

13 mars	Ouverture de la pêche	
Fin avril	L'art dans les cités par les « Petites cités de Caractère »	
24 et 25 avril	Week-end Bande dessinée	Plusieurs lieux
15 mai	Journée citoyenne : ramassage de déchets	
22 et 23 mai	À travers chants	Château
29 et 30 mai	Biennale du livre jeunesse	Halles de Questembert
30 mai	Couleurs de Bretagne	Dans les rues
13 et 20 juin	Élections régionales	Salle Polyvalente
26 juin	Bal du village	Place de la Mairie
27 juin	Vide grenier de l'association des Commerçants et Artisans	Dans les rues
14 juillet	Marché des potiers	Château
13 juillet et 10 août	Les « Mardis de Pays » sous l'égide de Rochefort-en-Terre tourisme	Atelier potiers Atelier archéologie

BIBLIOTHÈQUE

Horaires :

Mercredi : 16h-17h45

Samedi : 10h-12h

Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à vous présenter en mairie

Accès :



Descendre le petit escalier en face, en bas tournez à droite, à 50 m sur votre droite, une porte bleue. Vous êtes arrivés à la bibliothèque.

Nouvelle association

Une nouvelle association est née à Rochefort-en-Terre : **les Chats Libres des Grées**.

Voici nos principaux objectifs :

- Recenser les groupes de chats errants sur 3 sites à Rochefort
- Demander des aides financières aux mairies, associations nationales... pour aider à la stérilisation et à l'identi-

cation de ces chats qui deviendront des chats libres

- Informer la population de nos actions réalisées.

Pour tout renseignement, demande d'adhésion à l'association et/ou pour venir nous aider, vous pouvez joindre le bureau par mail à : lcdg56@gmail.com ou sur [Facebook](#) « *leschatslibresdesgrees* ».

Cours de natation

Camping Au Gré des Vents***

propose des cours particuliers de natation de juin à août encadrés par un Maître-Nageur Sauveteur (2 enfants en simultané maximum) :

- Initiation, découverte & sécurité : à partir de 3 ans ½
- Apprentissage natation : à partir de 5 ans
- Aquaphobie.

Période :

- Juin : le mercredi après-midi dès 14H00
- Du 7 juillet au 12 août inclus : les

mercredis et jeudis en journée.

Tarifs :

- À la séance (cour de 30 minutes) : 15 €
- Forfait 10 cours de 30 minutes : 135 €

Réservation des créneaux & règlement directement auprès de notre MNS intervenant M. MOYON : 06 68 27 31 64.

Lieu :

Camping Au Gré des Vents***
2 chemin de Bogeais
56220 Rochefort-en-Terre
02 97 43 37 52

Bientôt le printemps

Avec les beaux jours nous allons ressentir ce besoin de rénover. Mais rappelez-vous, quel que soit votre projet, une demande préalable de travaux est nécessaire : peinture, barrières, etc. Dès lors que vous modifiez l'aspect extérieur de votre bien.

Vos travaux de rénovation énergétique ou d'embellissement des façades peuvent être, en partie subventionnés. N'hésitez pas à en parler en mairie lors de vos « Demandes Préalables » aux travaux.

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site Internet de la commune : <http://www.rochefort-en-terre.fr>

Et pour tous les jardiniers, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets.

Mairie

✉ 1 place des halles
56220 Rochefort En Terre

Contact

☎ 02 97 43 32 81

✉ mairie.rochefort-en-terre@wanadoo.fr

🌐 <http://www.rochefort-en-terre.fr/>

Horaires d'ouverture

Lundi : 09H00-12H

Mardi : 09H00-12H/14H-17H

Mercredi : 09H00-12H

Jeudi : 09H00-12H/14H-17H

Vendredi : 8H30-12H/14H-16H30

Directeur de la publication :
Stéphane Combeau

Crédit photos :
Commune de Rochefort-en-Terre

Tiré à 400 exemplaires
Dépôt légal : 1877

Impression & réalisation :
Groupe IMPRIGRAPH - ARRADON
www.iovcom.fr